

TRIBUNE. "Les attaques contre Eric Dupond-Moretti rappellent celles contre Robert Badinter"

18h00 , le 10 octobre 2020

Par

Dany Cohen, professeur des universités à l'Ecole de droit de Sciences Po, et Jean-Yves Dupeux, avocat au barreau de Paris

Dans une tribune pour le JDD, Dany Cohen, professeur des universités à l'Ecole de droit de Sciences Po, et Jean-Yves Dupeux, avocat au barreau de Paris, prennent la défense du ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti et dressent un parallèle historique avec Robert Badinter.

"La vivacité des attaques contre le nouveau garde des Sceaux a de quoi préoccuper les juristes et tous ceux qui sont attachés à la confiance que les justiciables doivent avoir en l'institution judiciaire." Dans une tribune pour le JDD, Dany Cohen, professeur des universités à l'Ecole de droit de Sciences Po, et Jean-Yves Dupeux, avocat au barreau de Paris, prennent la défense du [ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti](#). "En opposant magistrats et avocats au motif que le garde des Sceaux exerça cette profession, on affirme - sans preuves- qu'il agit en avocat et non en ministre", poursuivent-ils. Et dressent un parallèle historique avec Robert Badinter. Voici leur tribune.

Lire aussi - [TRIBUNE. "Contre le garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, les magistrats font de la politique"](#)

"Les deux plus hauts magistrats français de l'ordre judiciaire ont récemment publié dans *Le Monde* une tribune remarquée, sensiblement amplifiée par un éditorial intitulé : 'L'inquiétante stratégie d'Eric Dupond-Moretti'. La vivacité des attaques contre le nouveau garde des Sceaux a de quoi préoccuper les juristes et tous ceux qui sont attachés à la confiance que les justiciables doivent avoir en l'institution judiciaire. En opposant magistrats et avocats au motif que le garde des Sceaux exerça cette profession, on affirme -sans preuves- qu'il agit en avocat et non en ministre. L'éditorial présente même cette ancienne qualité comme une tache indélébile : 'Un avocat partie prenante à des affaires politico judiciaire en cours peut-il

devenir garde des Sceaux sans affaiblir l'institution judiciaire? Il a fallu moins de trois mois à Eric Dupond-Moretti pour confirmer la réponse négative à cette question...'

Qu'est-il reproché au ministre? Une inspection, d'ailleurs décidée par sa prédécesseure et qu'il aurait, lit-on, dû clore immédiatement. Cette inspection trouve son origine dans la décision de membres du Parquet national financier (PNF) de se procurer les factures détaillées des communications téléphoniques de plusieurs avocats et de surcroît d'en géolocaliser certain. Que l'avocat (Me Herzog) d'un prévenu, ce dernier fut-il ancien président de la République, fasse l'objet d'une telle surveillance pose déjà problème dans une société démocratique ; que surveillance et géolocalisation s'étendent à des avocats sans lien avec cette affaire est plus grave encore. Le ou les auteurs de cette décision semblent du reste avoir été parfaitement conscients de la légalité douteuse du procédé, puisque, comme l'écrit *Le Monde*, ils l'ont caché aux juges saisis de l'affaire, de sorte que cela reste hors dossier durant six ans. L'un des avocats non concernés par la procédure était Eric Dupond-Moretti.

*« Ce procès d'intention traduit une défiance
qui met en cause l'institution judiciaire elle-
même »*

Aussi, il est surprenant d'abord que ni l'éditorial ni la tribune cités ne rappellent qu'il y avait là des irrégularités majeures, ensuite que la critique justifiée de ces pratiques soient qualifiée de déstabilisation du PNF, comme si la moindre critique revenait à mettre en cause une institution utile. Le rapport issu de cette inspection fait présumer des manquements déontologiques imputables à trois magistrats. En accord avec les services de la Chancellerie, le garde des Sceaux a ordonné une enquête disciplinaire sur les auteurs supposés ; on peut seulement regretter que le communiqué de la Chancellerie mentionne leurs noms.

Lire aussi - Pourquoi Dupond-Moretti s'est déjà mis à dos les magistrats

Comme Eric Dupond Moretti avait déposé une plainte visant ces faits, dont il s'est désisté sitôt nommé au gouvernement, le voici propulsé du statut de victime à celui d'accusé de conflits d'intérêts. Rappelons, après les professeurs Avril et Beaud, que cette accusation grave vise ordinairement ceux qui cherchent à tirer profit de la position qu'ils occupent. Outre qu'il ne peut escompter aucun profit d'une enquête qui vise au respect de la loi, l'accusation revient à dire que, bien qu'ayant abandonné la robe il continuerait à agir comme avocat, comme s'il s'agissait d'un stigmaté. Ce procès d'intention traduit une défiance qui, *in fine*, met en cause l'institution judiciaire elle-même.

Ceci rappelle les attaques virulentes contre Robert Badinter, accusé lui aussi d'agir comme avocat des criminels et non comme ministre. Si le temps a fait justice de ces invectives, on doit se souvenir qu'elles ont duré des années et émanaient à l'époque de l'extrême droite et d'une minorité extrémiste de la magistrature. Qu'un tel procès d'intention vienne aujourd'hui de personnalités respectées inquiète d'autant plus.

« Tout ce qui rapproche juges et avocats, tant dans la formation que dans l'exercice professionnel, est facteur de justice »

Le second procès d'intention est d'attenter à l'indépendance de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) en émettant certaines critiques et en désignant à sa tête une avocate. Lorsque, voici quelques années, un magistrat fut nommé directeur de la plus grosse école d'avocats de France, il ne vint à l'esprit de personne d'y voir une atteinte à l'indépendance des avocats. A peine est-il besoin de rappeler que des juges enseignent dans les écoles de formation du Barreau et des avocats à l'ENM. Une telle collaboration contribue non seulement à la qualité de la formation mais aussi à une meilleure connaissance réciproque, essentielle à l'oeuvre de justice. Tout ce qui rapproche juges et avocats, tant dans la formation que dans l'exercice professionnel, est facteur de justice, notamment en désarmant les préjugés réciproques.

Lire aussi - Eric Dupond-Moretti : "Les juges sont devenus les gardiens autoproclamés du temple de la morale publique"

Peut-être la tribune des hauts magistrats aurait pu interroger sur le temps qu'il a fallu pour que les sessions de formation continue réunissent, ce qui pourtant est logique, magistrats et avocats, comme sur le fait que des années d'effort furent nécessaires pour qu'une réforme de l'ENM conduise les élèves magistrats à effectuer un stage de six mois en cabinet d'avocat, bientôt réduit à quatre mois et aujourd'hui à trois (à mesure que s'éloigne l'onde de choc d'Outreau?). Ou encore que la formation initiale des magistrats, qu'il ne s'agit pas de remettre en cause dans son ensemble, fait une faible place au droit civil, pour diverses raisons et malgré un effort récent. Au point que les juridictions peinent parfois à trouver de bons civilistes.

Ceux qui, attachés à la justice et au droit, ont choisi d'y consacrer leur vie, ne peuvent qu'être troublés de voir monter des antagonismes injustifiés, en un temps de crise où notre justice a besoin de sérénité."